

RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1374-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1374 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026 EN Y REMPLAÇANT L'ANNEXE « A »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2026;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « A » du Règlement numéro 1374 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2026, intitulée : « Règlement numéro 1374 - Tarification 2026 », datée du 15 décembre 2025, est remplacée par l'annexe « A », intitulée : « Règlement numéro 1374-1 – Tarification 2026 », datée du 16 juin 2026, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 24 AOÛT 2026

(S) *Marc-André Guertin*

MARC-ANDRÉ GUERTIN
MAIRE

(S) *Michel Poirier*

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1374

Tarification
2026

		OBJET	TARIF 2026		VALEUR	ANNOTATION
*** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur au moment de son renouvellement						
		PERMIS DE LOTISSEMENT				
SAT	1	Lotissement	103.00 \$ + 51.70 \$ par lot			
		PERMIS DE CONSTRUCTION				
		Construction				
SAT	2	Bâtiment principal - Usage de la classe H1 ou H2	584,00 \$		+ 255,00 \$ de dépôt, remis après la réception du certificat de localisation	A
SAT	3	Bâtiment principal - Usage du groupe "Habitation" sauf de la classe H1 et H2	155.00 \$ par logement		+ 255,00 \$ de dépôt, remis après la réception du certificat de localisation	A
SAT	4	Bâtiment principal - Usage mixte	155.00 \$ par logement + 6.20 \$ par mètre carré de superficie d'implantation		+ 255,00 \$ de dépôt, remis après la réception du certificat de localisation	A
SAT	5	Bâtiment principal - Usage d'un groupe autre que "Habitation"	103.00 \$ + 6.20 \$ par mètre carré de superficie d'implantation		+ 255,00 \$ de dépôt, remis après la réception du certificat de localisation	A
SAT	6	Bâtiment agricole	103.00 \$ + 4.10 \$ par mètre carré de superficie d'implantation			A
SAT	7	Bâtiment accessoire - Usage du groupe "Habitation" - Garage isolé	207,00 \$			A
SAT	8	Bâtiment accessoire - Usage du groupe "Habitation" - Autre qu'un garage isolé	52,00 \$			A
SAT	9	Bâtiment accessoire - Usage d'un groupe autre que "Habitation"	103.00 \$ + 2.10 \$ par mètre carré de superficie d'implantation			A
		Agrandissement / Transformation				
SAT	10	Bâtiment principal - Usage de la classe H1 ou H2	207,00 \$		+ 255,00 \$ de dépôt, remis après la réception du certificat de localisation	A et H
SAT	11	Bâtiment principal - Usage du groupe "Habitation" sauf de la classe H1 et H2	362,00 \$		+ 255,00 \$ de dépôt, remis après la réception du certificat de localisation	A et H
SAT	12	Bâtiment principal - Usage mixte ou usage autre qu'un usage du groupe "Habitation"	414,00 \$		+ 255,00 \$ de dépôt, remis après la réception du certificat de localisation	A et H

(*) TPS et TVQ, si applicable

(C) Employés non-résidents = Tarif au pair

(/) Majoration non-résident et privé 20 % à 50 %

(+) Majoration non-résident (100 %)

(D) Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

(G) Usage dans les locaux municipaux seulement

(A) Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

(F) Location aux OSBL seulement

(B) Résidents de Beloeil = Tarif au pair

(E) Étudiants = Tarif au pair

(H) Adaptation de domicile pour personnes handicapées = Sans frais

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1374

Tarification
2026

		OBJET	TARIF 2026		VALEUR	ANNOTATION
*** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur au moment de son renouvellement						
SAT	13	Bâtiment agricole	259,00 \$			A
SAT	14	Bâtiment accessoire - Usage du groupe "Habitation"	52,00 \$			A
SAT	15	Bâtiment accessoire - Usage d'un groupe autre que "Habitation"	103,00 \$			A
		CERTIFICAT D'AUTORISATION				
		Rénovation d'un bâtiment				
SAT	16	Travaux d'une valeur d'au plus 49 999 \$	67,00 \$			A
SAT	17	Travaux d'une valeur d'au moins 50 000 \$	165,00 \$			A
		Démolition - Immeuble non assujetti au règlement sur la démolition d'immeuble				
SAT	18	Bâtiment principal dont la valeur au rôle foncier est d'au plus 319 999,00 \$	103,00 \$			A
SAT	19	Bâtiment principal dont la valeur au rôle foncier est d'au moins 320 000 \$	295,00 \$			A
SAT	20	Autre bâtiment	52,00 \$			A
		Démolition - Immeuble assujetti au règlement sur la démolition d'immeuble				
SAT	21	Immeuble patrimonial	517,00 \$			
SAT	22	Autre immeuble	372,00 \$			
		Déplacement d'un bâtiment				
SAT	23	Bâtiment principal dont la valeur au rôle foncier est d'au plus 319 999,00 \$	155,00 \$			A
SAT	24	Bâtiment principal dont la valeur au rôle foncier est d'au moins 320 000 \$	259,00 \$			A
		Eau et égout				
SAT	25	Construction ou réfection d'un branchement aux services municipaux d'aqueduc et/ou d'égout	119.00 \$ pour branchement à 1 service 284.00 \$ pour branchement aux 2 services			
SAT	26	Construction, modification ou remplacement d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées	134,00 \$			
SAT	27	Construction, modification ou remplacement d'un système de prélèvement des eaux	103,00 \$			
SAT	28	Installation, modification ou remplacement d'un système de géothermie	103,00 \$			
		Affichage				
SAT	29	Installation ou modification d'une enseigne temporaire	41,00 \$			A
SAT	30	Installation ou modification d'une enseigne permanente	52.00 \$ + 52.00 \$ par enseigne			A

(*) TPS et TVQ, si applicable

(C) Employés non-résidents = Tarif au pair

(/) Majoration non-résident et privé 20 % à 50 %

(+) Majoration non-résident (100 %)

(D) Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

(G) Usage dans les locaux municipaux seulement

(A) Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

(F) Location aux OSBL seulement

(B) Résidents de Beloeil = Tarif au pair

(E) Étudiants = Tarif au pair

(H) Adaptation de domicile pour personnes handicapées = Sans frais

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1374

Tarification 2026

		OBJET	TARIF 2026		VALEUR	ANNOTATION
*** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur au moment de son renouvellement						
		Piscine et spa				
SAT	31	Construction d'une piscine creusée ou semi-creusée	155,00 \$			
SAT	32	Installation d'une piscine hors terre ou démontable	78,00 \$			
SAT	33	Installation d'un spa (au plus 2000 litres)	78,00 \$			
		Aménagement de terrain				
SAT	34	Entrée charretière (aménagement ou modification)	- \$		+ 1 020,00 \$ de dépôt, remis à la fin des travaux si la rue est en bon état	A
SAT	35	Aménagement ou modification d'une aire de stationnement d'une superficie d'au moins 100 mètres carrés ou comprenant au moins 3 cases	119,00 \$			A
SAT	36	Aménagement ou modification d'une aire de chargement ou de déchargement / Aménagement ou modification d'une aire d'entreposage extérieur	119,00 \$			A
SAT	37	Construction ou modification d'un mur de soutènement	78,00 \$			A
SAT	38	Installation d'une clôture ou d'un muret / Installation d'une haie en cour avant ou latérale	52,00 \$			A
SAT	39	Construction ou modification d'un fossé, d'un ponceau ou d'une canalisation de fossé ou de cours d'eau	119,00 \$			A
SAT	40	Remblai ou déblai d'une épaisseur d'au moins 0,2 mètre sur une superficie d'au moins 50 mètres carrés située en dehors d'une zone où la gestion du sol est soumise à des contraintes	119,00 \$			A
SAT	41	Remblai ou déblai sur toute superficie située dans une zone où la gestion du sol est soumise à des contraintes (ex. terrain contaminé, zone à risques de glissement de terrain, zone inondable)	207.00 \$ + 11 \$ par tranche de 50 mètres carrés visés			A
		Arbres				
SAT	42	Abattage d'arbre	Gratuit			
SAT	43	Coupe partielle, sanitaire ou de récupération	26.00 \$ + 5.20 \$ par hectare visé par la prescription sylvicole			
		Divers				
SAT	44	Ouvrage sur les rives, le littoral et les plaines inondables	129,00 \$			
SAT	45	Construction d'équipement de communication ou d'équipement hors sol dédié au transport et à la distribution des hydrocarbures	20 000,00 \$			
SAT	46	Autre certificat d'autorisation prévu au Règlement sur l'administration de la réglementation d'urbanisme qui n'est pas visé par les lignes précédentes	26,00 \$			

(*) TPS et TVQ, si applicable

(C) Employés non-résidents = Tarif au pair

(/) Majoration non-résident et privé 20 % à 50 %

(+) Majoration non-résident (100 %)

(D) Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

(G) Usage dans les locaux municipaux seulement

(A) Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

(F) Location aux OSBL seulement

(B) Résidents de Beloeil = Tarif au pair

(E) Étudiants = Tarif au pair

(H) Adaptation de domicile pour personnes handicapées = Sans frais

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1374

Tarification 2026

		OBJET	TARIF 2026		VALEUR	ANNOTATION
*** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur au moment de son renouvellement						
		CERTIFICAT D'OCCUPATION				
SAT	47	Usage principal et complémentaire	72,00 \$			A
SAT	48	Tournage	310 \$ par jour			
SAT	49	Stationnement alternatif	Gratuit			A
SAT	50	Vente de garage	25,00 \$		Aucun certificat n'est nécessaire pour tenir une vente de garage durant les 3e fins de semaine des mois de mai à septembre	A
		PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)				
		Nouvelle construction ou agrandissement d'un bâtiment assujetti				
SAT	51	Bâtiment principal - Usage de la classe H1 ou H2	Gratuit			
SAT	52	Bâtiment principal - Usage du groupe "Habitation" sauf de la classe H1 et H2	207,00 \$			
SAT	53	Bâtiment principal - Usage mixte ou usage autre qu'un usage du groupe "Habitation"	207,00 \$			
SAT	54	Bâtiment accessoire - Usage du groupe "Habitation"	Gratuit			
SAT	55	Bâtiment accessoire - Usage mixte ou usage d'un groupe autre que "Habitation"	52,00 \$			
		Révision, à la demande de la personne requérante, d'un PIIA ayant obtenu une résolution d'approbation				
SAT	56	Bâtiment principal - Usage du groupe "Habitation"	207,00 \$ + 26,00 \$ par logement (max. 2 040,00 \$)			
SAT	57	Bâtiment principal - Usage mixte ou usage autre qu'un usage du groupe "Habitation"	827,00 \$			
		AUTRES PERMIS, CERTIFICATS ET LICENCES				
		Occupation du domaine public				
SAT	58	Permis pour une occupation temporaire du domaine public	26,00 \$ par jour d'occupation (max. 357,00 \$)			A
SAT	59	Permis pour une occupation permanente du domaine public	310,00 \$ + 5,20 \$ par mètre carré de domaine public occupé			
SAT	60	Permis pour une occupation périodique	207,00 \$			A
		Divers				
SAT	61	Arrosage	36,00 \$			A
SAT	62	Garde de poule	52,00 \$			A
		ENVIRONNEMENT				

(*) TPS et TVQ, si applicable

(C) Employés non-résidents = Tarif au pair

(/) Majoration non-résident et privé 20 % à 50 %

(+) Majoration non-résident (100 %)

(D) Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

(G) Usage dans les locaux municipaux seulement

(A) Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

(F) Location aux OSBL seulement

(B) Résidents de Beloeil = Tarif au pair

(E) Étudiants = Tarif au pair

(H) Adaptation de domicile pour personnes handicapées = Sans frais

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1374

Tarification 2026

		OBJET	TARIF 2026		VALEUR	ANNOTATION
*** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur au moment de son renouvellement						
		Installation septique				
SAT	63	Vidange additionnelle ou d'urgence d'un système autre que Hydro-Kinetic	Coût réel + 15 %			A
SAT	64	Vidange d'un système Hydro-Kinetic	Coût réel + 15 %			
SAT	65	Visite d'entretien additionnelle ou d'urgence pour un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet	Coût réel + 15 %			A
		Pesticides				
SAT	66	Certificat d'enregistrement annuel	207,00 \$			
SAT	67	Permis temporaire d'application	Gratuit			
		DEMANDES D'URBANISME				
		Dérogation mineure, usage conditionnel et projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)				
SAT	68	Dérogation mineure	1 550,00 \$			A
SAT	69	Usage conditionnel	1 550,00 \$		Frais pour la production et l'installation de l'enseigne inclus	A
SAT	70	PPCMOI	4 135,00 \$		Frais pour la production et l'installation de l'enseigne inclus	
		Modification d'un règlement d'urbanisme				
SAT	71	Étude préliminaire	620,00 \$			
SAT	72	Étude détaillée et démarche d'adoption du règlement de modification	3 516,00 \$			
		AUTRES				
SAT	73	Demande d'exemption de fournir et de maintenir des cases de stationnement	5 000,00 \$ par case			
SAT	74	Remplacement d'une vignette de stationnement endommagée ou perdue	5,00 \$			

(*) TPS et TVQ, si applicable

(C) Employés non-résidents = Tarif au pair

(/) Majoration non-résident et privé 20 % à 50 %

(+) Majoration non-résident (100 %)

(D) Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

(G) Usage dans les locaux municipaux seulement

(A) Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

(F) Location aux OSBL seulement

(B) Résidents de Beloeil = Tarif au pair

(E) Étudiants = Tarif au pair

(H) Adaptation de domicile pour personnes handicapées = Sans frais